

COMPTE RENDU
SUR
L'ADMINISTRATION
PENDANT L'ANNÉE 1871

Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'article 66 de la Constitution du 15 décembre 1861, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1871.

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent aux divers Départements institués par la loi du 8 mars 1862 et se suivent dans l'ordre indiqué à l'art. 42 de celle-ci, savoir :

- 1^o Département de Justice et Police ;
 - 2^o Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
 - 3^o Département de l'Intérieur ;
 - 4^o Département de l'Agriculture et du Commerce ;
 - 5^o Département Militaire ;
 - 6^o Département des Travaux publics ;
 - 7^o Département des Finances.
-

une centaine de volumes et elle est abonnée aux principaux journaux agricoles. La société pour l'instruction supérieure lui a fait un don de 60 francs.

Les cours de l'hiver dernier ont été suivis par quatorze élèves réguliers et par une trentaine d'auditeurs. Les uns et les autres sont en général plus âgés et plus sérieux que ceux de l'année précédente. Parmi les élèves réguliers, deux avaient déjà suivi les premiers cours. La présence à ces cours d'un certain nombre de personnes âgées et de toutes les conditions, donne à cet auditoire un aspect sérieux qu'on trouve rarement dans d'autres cours. Sans doute, on peut regretter de ne pas voir dans ces leçons un plus grand nombre d'élèves réguliers; mais ce nombre augmentera peu à peu à mesure que le besoin d'une bonne instruction agricole se fera sentir.

Les élèves de l'école normale de quatrième année ont suivi le cours de zootechnie. Le temps leur a manqué pour fréquenter d'autres cours. Il serait avantageux que nos futurs régents pussent fréquenter les leçons d'agriculture, d'arboriculture, d'horticulture et de zootechnie. Il pourrait en résulter un grand profit pour la culture intellectuelle du peuple vaudois.

Lorsque le temps l'a permis, il y a eu chaque semaine des courses ou des exercices pratiques sur le terrain. La pépinière fondée sur le domaine du pénitencier deviendra avec le temps une précieuse ressource pour l'enseignement de l'arboriculture trop négligée chez nous.

En résumé, les essais tentés ces deux derniers hivers et qui se répéteront les années suivantes, ont donné et continueront à donner de bons résultats. Nos

cours agricoles méritent à tous les égards la sympathie des agriculteurs, de toutes les personnes qui s'intéressent au développement de l'instruction dans notre pays et de l'Etat.

§ 5. ACADÉMIE.

Au 15 octobre 1870, le corps enseignant pour l'année 1870-1871 était composé comme suit :

Professeurs ordinaires :

- MM.** Bonnet, professeur de langue et de littérature latine.
 Wiener, professeur de langue et de littérature grecque.
 Béranger, professeur de littérature française.
 Nessler > de langue et de littérature allemande.
 Duperrex, professeur d'histoire.
 Secretan, > de philosophie.
 Gay, » de mathématiques (1^{re} cl.).
 Marguet, > de mathématiques (2^e cl.).
 Dufour, » de physique.
 Bischoff, > de chimie.
 Chavannes, > de zoologie.
 Piccard, > de mécanique industrielle.
 Gaudard, > de constructions.
 Guisan, » de droit civil et de procédure civile.
 Carrard, professeur de droit commercial, de droit public fédéral, de droit administratif et de législation industrielle.

106 DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Brocher, professeur de droit naturel, de droit romain et d'histoire du droit.

H. Vuilleumier fils, professeur de théologie de l'ancien testament.

Dandirau, professeur de théologie historique.

Durand, » de théologie pratique.

En tout 49 professeurs ordinaires.

Professeurs extraordinaires :

MM. Cart, professeur de langue et de littérature latine.

Besançon, professeur de littérature latine.

Schnetzler, » de botanique.

Renavier, » de zoologie et minéralogie.

Bourrit, » d'architecture.

Brétaz, » de manipulations chimiques.

Gaulis, » de physique industrielle.

de Muralt, » de théologie exégétique du nouveau testament.

S. Vuilleumier père, professeur de théologie pratique.

Lehr, professeur de droit civil français et de droit comparé.

Walras, professeur d'économie politique.

Recordon, » d'hygiène.

Total 12 professeurs extraordinaires.

Professeurs agrégés :

MM. Eug. Secretan, cours littéraire sur les principaux écrivains d'Allemagne.

Fr. Forel, cours d'embryologie.

Chastellain, cours de pharmacologie.

Total, 3 professeurs agrégés.

Les modifications survenues pendant la dite année académique jusqu'au 31 décembre 1871, ont été les suivantes :

M. Bonnet, ayant obtenu un congé pour un voyage scientifique en Allemagne, a été remplacé par MM. Cart et Besançon.

M. Chavannes, ayant obtenu un congé pour cause de maladie, a été remplacé par M. le docteur F. Forel, chargé de donner un cours d'anatomie comparée et de physiologie et par M. le docteur Du Plessis, chargé de donner un cours de zoologie. Puis M. Chavannes ayant donné sa démission, M. Schnetzler, professeur extraordinaire a été appelé par vocation à le remplacer.

M. Marguet n'ayant pu continuer son enseignement pour cause de santé, le Conseil d'Etat a désigné pour le remplacer temporairement MM. Lude, instituteur au Collège, Ernest Marguet, Cuénoud, directeur et Piccard professeur. M. Marguet a pu reprendre ses fonctions à la rentrée.

M. Nessler, avant obtenu un congé pour cause de santé à la fin de mai, a été remplacé jusqu'à la fin de l'année académique par M. Cart. M. Nessler a repris ses fonctions en octobre. Il a dû de nouveau les interrompre. Il a été remplacé par MM. Bonnet et Cart.

Au commencement de la nouvelle année académique, M. Léon Valras, professeur extraordinaire, a été appelé aussi sans examen à la chaire de professeur ordinaire d'économie politique.

La chaire de théologie exégétique du nouveau tes-

tament devenue vacante par la mort de M. Dufournet, M. Miéville, pasteur à Baulmes, a été élu à ces fonctions, ensuite d'un concours et d'examens réguliers. M. de Muralt qui avait donné l'enseignement d'une manière provisoire s'est retiré. Son enseignement avait été justement apprécié.

M. Secretan, professeur de philosophie, étant malade, il a été provisoirement pourvu à son enseignement au moyen de quelques-uns de ses collègues.

M. André, avocat, a été appelé à donner un cours de droit pénal en qualité de professeur extraordinaire.

M. le docteur Du Plessis a été appelé en cette même qualité à donner un cours de zoologie.

M. François Forel, encore en cette même qualité, donne un cours d'anatomie comparée et de physiologie.

M. Huc-Mazelet, donne, comme professeur agrégé, une histoire de la restauration et M. Eug. Secretan, au même titre, des études biographiques et littéraires sur Schiller et Goethe.

M. James Fazy, de Genève, a été appelé à donner un cours de droit constitutionnel. M. W. Reymond a donné un cours d'esthétique et d'histoire de l'art. Enfin quelques professeurs ordinaires et extraordinaires ont offert des cours libres sur divers sujets. Tous ces différents cours ont été suivis par un certain nombre d'auditeurs.

Le reste du personnel enseignant n'a pas subi de modifications. Au 31 décembre 1871, le personnel enseignant se composait de 21 professeurs ordinaires, 11 professeurs extraordinaires et 5 professeurs agrégés.

Les cours donnés à l'académie pendant l'année 1871-

1872 sont au nombre de 143, qui se repartissent comme suit .

Gymnase. Section littéraire	28
» Section scientifique	13
Faculté des lettres	15
Faculté des sciences	16
Faculté de théologie	26
Faculté de droit	15
Faculté technique	30
	143

Pour l'année 1870-1871, ces cours étaient au nombre de 120.

Dans certaines facultés, par exemple en théologie, deux volées sont parfois appelées à suivre ensemble le même cours. De plus, les étudiants de la 1^{re} année de théologie et ceux de la 1^{re} année de droit doivent continuer à suivre quelques cours dans la faculté des lettres et des sciences. Enfin le programme renferme divers cours qui sont facultatifs pour les étudiants et qui sont suivis par un plus ou moins grand nombre d'auditeurs.

Ces divers cours se donnent partie dans le bâtiment académique, partie dans le local de la faculté technique. Puis, le nombre des salles devenant insuffisant, on a essayé cette année d'en faire donner un certain nombre, surtout des cours facultatifs, au local du musée industriel. Cet arrangement a l'avantage de mettre ces cours à la portée d'un public plus nombreux. Cet essai paraît avoir atteint son but.

Le nombre des élèves de notre établissement cantonal d'instruction supérieure est de 275 qui se répartissent de la manière suivante.

110 DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A. *Gymnase.*

Section littéraire	47
Section scientifique	8
Externes des deux sections	62
	<u>117</u>

B. *Faculté des lettres.*

Etudiants réguliers	—
Externes	16
	<u>16</u>

C. *Faculté des sciences.*

Etudiants réguliers	5
Externes	21
	<u>26</u>

D. *Faculté technique*

Etudiants réguliers	27
Externes	10
	<u>37</u>

E. *Faculté de théologie.*

Etudiants réguliers	19
Externes	4
	<u>23</u>

F. *Faculté de droit*

Etudiants réguliers	13
Externes	43
	<u>56</u>

Résumé total, 275

Ces 275 élèves étant classés d'après leur nationalité on trouve les nombres suivants :

Vaudois	168
Suisses non Vaudois	34
Etrangers à la Suisse	73
	<hr/>
	275

Les chiffres ci-dessus donnent lieu à quelques observations.

a) Plusieurs externes suivent à la fois des cours dans deux ou plusieurs facultés différentes, où ils sont inscrits. Pour avoir le nombre parfaitement exact des élèves on doit donc apporter une correction à la somme ci-dessus de 275. Cette correction étant faite, il reste 259 comme nombre des jeunes gens qui suivent notre académie; savoir : 119 étudiants réguliers et 140 externes. L'année précédente, l'académie comptait un nombre d'élèves presque égal : 120 réguliers et 140 externes.

b) La faculté des lettres ne renferme point d'étudiants réguliers. Il importe de se rappeler que les cours de cette faculté sont suivis par les 16 externes mentionnés ci-dessus et de plus par les étudiants de la première année des facultés de théologie et de droit.

c) La faculté de théologie ne renferme que 19 étudiants en théologie répartis sur quatre années d'études. Cette faculté étant destinée à pourvoir notre Eglise de pasteurs, un nombre aussi restreint est trop faible et inspire quelques inquiétudes pour le service à venir de nos paroisses.

Les examens subis en 1871 par les étudiants du gymnase et des diverses facultés ont présenté les résultats suivants :

Etudiants qui ont subi les examens.	112
» promus	100
» non-promus	7
» qui n'ont pas complété leurs épreuves	5

Les externes subissent les examens volontairement. Ils ne s'y soumettent que lorsqu'ils veulent obtenir une attestation d'études.

L'académie se conformant à la destination de la fondation Gay a, comme les précédentes années, appliqué le revenu de cette fondation à cinq prix qu'elle a décernés aux cinq étudiants des diverses facultés et du gymnase qui s'étaient le plus distingués dans leurs examens. Ces cinq prix ont été obtenus par 2 étudiants en théologie, 1 de la faculté technique, 1 de la faculté des sciences et 1 du gymnase.

Le diplôme de bachelier ès-lettres a été conféré à un externe et à treize étudiants. Celui de bachelier es-sciences physiques et naturelles à un externe et à quatre étudiants. Celui des sciences mathématiques à un externe et à un étudiant.

Le diplôme de licencié en théologie a été obtenu par sept étudiants, celui de licencié en droit par deux étudiants, celui d'ingénieur-mécanicien par deux étudiants de la faculté technique et celui d'ingénieur-constructeur par trois élèves de cette même faculté.

Huit concurrents se sont présentés aux concours à la rentrée de 1871. Après avoir entendu les rapports des diverses commissions, l'académie a décerné aux concurrents sept prix et un accessit pour une somme de 455 fr. Les noms des lauréats ont été proclamés en séance publique.

Les gagés Paris et Masset ont été, selon leur desti-

nation, accordés à deux étudiants en théologie plus ou moins dépourvus de ressources.

Le prix Levade pour la lecture biblique a donné lieu à un concours à la suite duquel quatre accessits ont été décernés.

Les élèves qui jouissaient d'une bourse de l'Etat au commencement de l'année académique 1871-1872, étaient au nombre de 11; savoir: 1 appartenant au gymnase, 1 à la faculté technique, 7 à la faculté de théologie et 2 à la faculté de droit. Ces bourses varient de 2 à 400 fr. par année, selon le degré d'avancement des études. Depuis cette époque, l'administration a ou bien accordé plusieurs bourses nouvelles, ou bien augmenté la valeur de celles qui avaient été précédemment accordées. La valeur totale des bourses accordées s'élevait au 31 décembre 1871 à la somme de 3200 fr.

En outre, les étudiants en théologie, ou qui se voueront plus tard à cette branche, peuvent recevoir de la caisse des études pour le ministère, une bourse dont la valeur varie selon les circonstances.

La discipline est généralement satisfaisante. Toutefois on fait la remarque que certains étudiants usent un peu largement de la liberté qui leur est laissée en ce qui concerne la fréquentation des leçons. Mais au gymnase, cette fréquentation contrôlée avec soin est bonne et offre des résultats satisfaisants.

Les cabinets et laboratoires sont dans un état satisfaisant et se sont enrichis dans le cours de l'année de divers instruments ou autres objets plus ou moins importants.

A la fin de l'année académique, en août 1871, les

finances d'études payées par les étudiants et les externes s'élevaient à la somme de 22,592 fr. 50 c. Cette somme a été versée dans les caisses de l'Etat. Vingt-huit élèves avaient été libérés du paiement de cette finance.

Notre établissement scientifique supérieur prenant chaque année un plus grand développement, l'insuffisance des locaux se fait aussi toujours plus sentir. Il serait fort à regretter que le développement ultérieur fut entravé par des obstacles d'un ordre purement matériel. Il sera en conséquence nécessaire que l'on mette la main à l'œuvre le plus promptement possible.

§ 6. BIBLIOTHÈQUE CANTONALE.

Il ne s'est rien passé de nouveau dans cet établissement. Le nombre des lecteurs s'est à peu près maintenu au même chiffre que l'année précédente. En 1871, il y a eu environ 6,600 volumes consultés sur place et 4436 distribués hors de la bibliothèque.

La révision qui a eu lieu au mois d'octobre a signalé bon nombre de retards au sujet desquels des amendes ont été prononcées pour une somme de 43 francs.

Le résumé des comptes est le suivant : Rentrés pour abonnements, catalogues vendus, amendes, etc., 298 fr. Dépenses 7680 fr. 58 c. Reste à la charge de l'Etat 7382 fr. 58 c. pour abonnements, achats de livres, dépenses ordinaires et extraordinaires.

Divers dons ont été faits. Les plus importants ont été, outre les dépôts de la chancellerie vaudoise, ceux de médecine vétérinaire de l'hoirie Levrat et la collection complète des mémoires de la société jurassienne

d'émulation donnée au nom de cette société par son président, M. Xavier Kohler.

La bibliothèque a reçu tous les journaux périodiques du canton de la dernière année.

§ 7. MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

Cette partie de nos collections s'est beaucoup accrue à la fin de l'année 1870 et pendant l'année 1871, malgré l'exiguité de nos locaux. Mais il importe de profiter des bonnes occasions qui se présentent. Après avoir acquis la collection zoologique en très bon état et à très bon compte de M. de la Cressonnière, l'Etat a fait l'importante acquisition de la collection des coléoptères de M. Venetz ; cette collection est bien conservée. De plus, M. le professeur Chavannes a fait un nouveau don de trois cadres contenant des cocons, de la soie et d'autres objets. Ces trois cadres sont venus augmenter la collection des vers-à-soie. M. le Dr J. de la Harpe a aussi fait don du reste de sa collection de papillons.

Mais de grands dégâts ont été constatés dans d'assez nombreux cadres d'insectes ; ces dégâts sont causés par d'autres, petits insectes qui les dévorent et contre lesquels on a beaucoup de peine à se défendre.

De nombreux travaux ont été faits par M. Leresche, conservateur, dans le but de classer les objets et de les maintenir en bon état de conservation.

Un livre très important, en 5 volumes in-folio, intitulé : *Temminck et Lungier, Nouveau recueil de planches coloriées d'oiseaux*, a été acquis pour la bibliothèque des musées et facilitera les travaux de classe-

ment des collections d'ornithologie. Cette bibliothèque ne possédait aucun ouvrage de ce genre. Cet ouvrage étant fort coûteux, il n'a pas été fait d'autre acquisition en ce qui concerne l'ornithologie.

Quant au musée géologique, le conservateur a fait quelques acquisitions au moyen de la partie du crédit qui lui avait été alloué l'année précédente et qu'il n'avait pas complètement épuisé. Il a échangé quelques minéraux des Alpes, que nous possédions à double, contre une cinquantaine de minéraux américains. Enfin, M. le D^r Phil. De la Harpe a fait don de plusieurs séries de fossiles de divers terrains du Jura bernois.

§ 8. ANTIQUITÉS ET MÉDAILLES.

Le catalogue des divers objets composant cette partie de nos musées s'élevait, au 31 décembre 1870, au n^o 7298. Il a atteint dans cet exercice le n^o 7479. Cette augmentation est inférieure à celle des années précédentes, ce qui s'explique par la gravité des événements survenus dans les pays voisins, événements qui ont retardé une de nos meilleures chances d'accroissement, savoir l'échange de nos doublets avec les musées étrangers. Mais, tout fait espérer que ces opérations, reprises depuis peu, arriveront à bonne fin.

Un voyage fait en Italie par M. le conservateur lui a permis de préparer pour l'année prochaine quelques-uns de ces échanges avec les musées de Milan, Parme, Bologne et Pérouse.

Cette partie du musée cantonal a eu, pendant l'exercice de 1871, à enregistrer quelques dons d'objets trouvés, pour la plupart, dans le pays. Plusieurs ne manquent pas de valeur.

Mais le meilleur résultat de l'année est sans contredit l'acquisition de quelques monnaies rares ou inédites de l'évêché de Lausanne. Il reste encore quelques lacunes à combler. Mais, à part le musée de Lyon, aucune collection importante de l'Europe ne contient des monnaies épiscopales de Lausanne qui ne figurent pas dans nos cartons.

Notre musée d'antiquités et de médailles a reçu, à diverses reprises, des témoignages flatteurs sur sa haute valeur intrinsèque, mais les étrangers qui le visitent ne peuvent cacher leur regret à la vue de nos locaux et de la défectueuse installation qui en résulte.

§ 9. MUSÉE D'ANTIQUITÉS D'AVENCHES.

La période qui vient de s'écouler, loin d'avoir été fructueuse pour ce musée, doit, au contraire, compter comme la plus pauvre à enregistrer depuis plus de dix ans.

Les causes en ont été un hiver rude et prolongé qui avait rendu les travaux de minage très difficiles ; de plus, les événements politiques ont appelé sous les drapeaux un grand nombre d'ouvriers à l'époque où se font les fouilles.

On a cependant acquis quelques monnaies romaines en argent et en bronze et quelques objets antiques. A cela, il faut ajouter quelques monnaies du moyen-âge, de Savoie et de Suisse, inscrites dans un registre spécial.

On a fait conduire au musée un canot antique trouvé dans le lac de Neuchâtel, près de Cudrefin.

Enfin, des ouvriers ont découvert au bois de Chatel

une longue galerie taillée dans la molasse pour conduire des eaux dans quelque aqueduc romain.

Diverses réparations d'entretien ont été faites, mais il en reste encore à faire. La construction d'une salle devient nécessaire.

Les dépenses se sont élevées durant cet exercice à 1255 francs.

§ 10. MUSÉE ARLAUD.

La collection du musée de peinture s'est accrue en 1871 de quatre toiles, savoir un portrait de M. le conseiller fédéral Ruffy, peint par Gleyre, et trois tableaux donnés par la famille de M. St-Ours, peintre de mérite. Ce don consiste en deux copies de portraits et une étude de tête lion, peintes par M. St-Ours.

Sur la demande de M. le conservateur, l'autorité a accordé la salle des plâtres pour y fonder une exposition permanente des œuvres d'artistes vivants. Cette exposition est sous la responsabilité de la Société des beaux-arts. Elle se compose déjà d'un assez bon nombre de tableaux à l'huile et d'aquarelles. La Société espère que son œuvre se développera et sera favorable aux artistes de la Suisse. Ici le goût du public ne peut pas s'égarer : chaque toile signée permet la critique et la comparaison des différentes manières des artistes ne peut que favoriser l'étude et les connaissances dans les diverses parties des beaux-arts.

L'éclairage des salles du musée est imparfait. La lumière devrait y pénétrer par le haut : ou aurait un jour plus uniforme et plus favorable à toutes les peintures et de plus on gagnerait une place assez considé-

nable, dont le besoin se fera prochainement sentir lorsque le musée se sera encore quelque peu enrichi.

Le mode de chauffage des salles laisse aussi beaucoup à désirer.